

NUMERO : 2026-154
DÉCISION DU MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260720-2026-154-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération n° 2026-090 du Conseil municipal du 30 juin 2026, reçue en sous-préfecture le 7 juillet 2026, portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment l'article 1.4,

Considérant la nécessité pour la Ville de Sarcelles de confier à une entreprise extérieure la location d'un véhicule de fonction, mis à la disposition permanente du Maire, y compris pour des usages personnels,

Considérant la procédure sans publicité ni mise en concurrence inférieure à 60 000 €HT,

Décide :

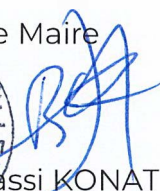
Article 1 : De conclure le contrat 32177130 pour la location d'un véhicule de fonction avec la société VAUBAN AUTOMOBILE localisée 147 et 207 rue Léonard de Vinci à CHAMBLY (60230) Siret n°609 800 495 00143.

Article 2 : La durée du contrat est de vingt-quatre mois minimum à compter de la réception du véhicule (bon de livraison faisant foi) pour un kilométrage maximum de 20 000 Kilomètres.

Article 3 : D'imputer les dépenses sur le budget communal dont le montant total est de 12 206,88 €TTC et dont le loyer mensuel sur la durée est de 423,85 €HT et 508,62 €TTC.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 20 juillet 2026.

Le Maire

Bassi KONATE
